

Frais professionnels 2017

No AVS/no contrôle

Commune

IMPÔT FÉDÉRAL DIRECT

1. Informations générales	Contribuable 1	Contribuable 2
1.1 Nom, prénom		
1.2 Activité professionnelle		
1.3 Domicile, adresse		
1.4 Lieu de travail, adresse		
1.5 Taux d'occupation % %
1.6 Jours de travail*	<input type="checkbox"/> lu <input type="checkbox"/> ma <input type="checkbox"/> me <input type="checkbox"/> je <input type="checkbox"/> ve <input type="checkbox"/> sa <input type="checkbox"/> di	<input type="checkbox"/> lu <input type="checkbox"/> ma <input type="checkbox"/> me <input type="checkbox"/> je <input type="checkbox"/> ve <input type="checkbox"/> sa <input type="checkbox"/> di

* ne cocher que si le taux d'occupation n'est pas de 100%

2 Frais de déplacement entre le domicile et le lieu de travail (séjour hebdomadaire compris)

	km par trajet	trajets par jour	jours de travail	total km	taux par km
2.1 Abonnement pour les transport publics (train, tram, bus)					
2.2 Vélo, cyclomoteur et motocycle avec plaque d'immatriculation sur fond jaune déduction forfaitaire 700 CHF					
2.3 Véhicule privé: <input type="checkbox"/> auto -.70 CHF par km <input type="checkbox"/> motocycle, avec plaque d'immatr. sur fond blanc -.40 CHF per km					
Trajet du/à	=	x	x	=	x
	=	x	x	=	x
	=	x	x	=	x
	=	x	x	=	x

Total intermédiaire max. CHF 3000.-

3 Frais supplémentaires pour les repas pris hors du domicile (les déductions sous chiffres 3.1 et 3.2 ne peuvent pas être cumulées)

3.1 Pour les **repas pris hors du domicile**, pour autant que la durée de la pause ne permette pas le retour au domicile:

- si le prix du repas est réduit par l'employeur et qu'il occasionne tout de même des frais supplémentaires au travailleur jours x 7.50 CHF / max. 1600 CHF par année
- si le frais de repas sont intégralement à la charge du travailleur:
..... Tage x CHF 15.- / im Jahr max. CHF 3200.-

3.2 Travail par équipe ou de nuit: il faut indiquer le nombre de jours d'au moins huit heures d'affilée de travail par équipe ou de nuit jours x 15 CHF / max. 3200 CHF par année

4 Autres frais nécessaires à l'exercice de la profession

forfait 3% du salaire net selon le certificat de salaire, min. 2000 CHF / max. 4000 CHF
resp. frais effectifs selon décompte annexé avec justificatifs

5 Frais supplémentaires résultant du séjour hebdomadaire hors du domicile

5.1 Frais de séjour: loyer usuel pour une chambre

5.2 Frais de repas (analogue au chiffre 3.1): si réduction du prix par l'employeur 22.50 CHF par jour de travail / max. 4800 CHF par année, dans les autres cas 30 CHF / max. 6400 CHF

6 Dépense concernant l'activité accessoire (voir instructions)

forfait 20% des revenus de l'activité accessoire, min. 800 CHF / max. 2400 CHF
resp. frais effectifs selon décompte annexé avec justificatifs

7 Solde des sapeurs-pompiers (voir instructions)

Montant exonéré d'impôt pour l'accomplissement des tâches essentielles, max. 5000 CHF

8 TOTAL DES FRAIS PROFESSIONNELS

à reporter dans la déclaration page 3, chiffre 10.1 resp. 10.2

9 Justification pour l'utilisation d'un véhicule privé pour les trajets professionnel

	Cocher ce qui convient	
Absence de moyens de transport public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gain de temps de plus d'une heure en employant un véhicule privé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emploi régulier d'un véhicule privé sur demande et contre dédommagement de la part de l'employeur (joindre confirmation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Impossibilité d'utiliser les transports publics due à une maladie/infirmité (annexer certificat médical)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Revenu à déclarer lors de l'utilisation d'un véhicule d'entreprise ou du transport gratuit entre le domicile et le lieu de travail

Lieu de travail	Nombre de jours de travail (sans le service externe)	Nombre km	Trajets par jour	Nombre km par année	Centimes par km	Revenu CHF sans centimes
	x	x	=	x	=	
	x	x	=	x	=	

Auto : CHF -.70 par km Motocycle : CHF -.40 par km

A reporter dans la déclaration d'impôt, page 2, chiffre 5.4 ainsi qu'au chiffre 2.3 de cette formule

Lieu et date

Signature du/de la contribuable 1

Signature du/de la contribuable 2



État des dettes 2017

des personnes physiques

IMPÔT FÉDÉRAL DIRECT

*Nous nous réservons
la possibilité de vous
demander de produire
les quittances d'intérêt
ou d'autres pièces
justificatives.*

No AVS/no contrôle _____ Commune _____

Nom _____ Prénom/s _____

Rue _____ Lieu _____

Nom, prénom et adresse du créancier	Dettes au 31 décembre 2017 resp. à la fin de l'assujettissement		Taux d'intérêt	Intérêts passifs 2017
	Dettes hypothécaires	Autres dettes		
	CHF	CHF	%	CHF
A. Dettes privées				
B. Dettes commerciales (contribuables à profession indépendante <i>avec comptabilité simplifiée</i>)				
TOTAL des DETTES et des INTÉRÊTS PASSIFS				

▼
à reporter dans
la déclaration
page 4, chiffre 29

▼
à reporter dans
la déclaration
page 3, chiffre 11

Lieu et date _____ Signature du/de la contribuable 1 _____ Signature du/de la contribuable 2 _____